

# Message du Conseil communal aux citoyens de la commune Le Mouret pour les investissements 2021

---

## Tractanda n° 2.2.1

### 290.500.0 Administration scolaire - canapé forestier

---

#### L'idée du canapé forestier :

Plusieurs enseignantes du cercle Le Mouret ont suivi la formation d'école à la forêt. Elles ont été convaincues par les bienfaits des apprentissages en nature. Les objectifs du Plan d'Études Romand que nous devons atteindre sont tout à fait réalisables sur le terrain. Aller au canapé forestier c'est aller à l'école à ciel ouvert.

#### Compétences travaillées en plein air :

Transversales : collaboration, communication, pensée créatrice

Formation générale : santé et bien-être, choix et projets personnels, interdépendances

Education au développement durable : construire des savoirs interdisciplinaires, capacité de planifier et d'agir de manière autonome, développer une vision d'avenir, des perspectives et des valeurs.

#### Bases pédagogiques :

- Reconnecter les enfants à la nature faire vivre une relation fondée sur l'attention et le respect.
- Apprendre en étant actif et utiliser tous ses sens (main, cœur, tête)
- Apprendre en autonomie à partir de la motivation intrinsèque

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

---

## Tractanda n° 2.2.2

### 340.501.6 Centre sportif - pose d'un grillage

---

La commune, propriétaire, souhaite installer un grillage le long du centre sportif, côté Est, entre la parcelle RF 1176, centre sportif, et la parcelle RF 1178, propriété de Mme Claudia Brodard.

Comme dans beaucoup de domaines, nous constatons que la société évolue et qu'elle devient moins respectueuse envers la propriété d'autrui.

Généralement, installer une clôture est un bon moyen de délimiter une propriété, c'est très efficace pour empêcher d'empiéter sur celle d'autrui.

Nous constatons, surtout depuis la mise en place des gradins, que des visiteurs empiètent sur le terrain de notre voisin, l'herbe ou le foin sont ainsi piétinés, nous déplorons cet état de fait.

D'autre part, des déchets ont été retrouvés dans le champ. Cette situation devient critique lorsque ces déchets finissent dans le pré donnant du fourrage pour les animaux : d'une part, les déchets restent souvent dissimulés dans l'herbe haute et d'autre part, la récolte des fourrages est aujourd'hui mécanisée. Cela veut dire qu'une machine fauche et hache l'herbe qui sera ensuite conservée pour l'hiver. Les corps étrangers solides, comme les canettes en aluminium ou les bouteilles en plastique, mais aussi des objets métalliques perdus ou abandonnés, sont broyés en petit morceaux acérés. Ces véritables lames de rasoir peuvent être fatales pour les animaux qui les ingurgitent. Les animaux souffrent de lésions internes, d'infections et de douleurs. Ils cessent de manger, maigrissent et peuvent, au pire, trouver la mort. Des corps étrangers solides et rigides peuvent en outre endommager les machines, leur réparation engendrant aussi des coûts importants.

La dépense prévue de Fr. 26'216.- consiste à la pose d'une clôture de 2 mètres de haut à grillage galvanisé simple torsion depuis l'abri à vélo jusqu'au fond du terrain d'entraînement, sur une longueur de 271 mètres.

D'entente avec le Haute-Sarine FC, une ou deux portes, passage d'homme, seront posées au cas où un ballon passerait au-dessus du grillage.

Dans l'esprit de maintenir une bonne entente avec notre voisin et afin de dissiper tous malentendus futurs liés à des risques sanitaires, le Conseil communal vous recommande cette dépense.

---

### **Tractanda n° 2.2.3**

#### **340.506.0 Centre sportif - remplacement du rideau de séparation dans la halle de gym**

---

Le rideau en service est à disposition depuis 1982. En principe, la durée de vie est fixée de 25 à 30 ans. Il a donc 38 ans d'âge. Le remplacement a déjà fait l'objet de discussions lors des préparatifs de précédents budgets. Le conseil avait renoncé car il y avait d'autres priorités.

Depuis 5 à 6 ans nous rencontrons des problèmes récurrents au niveau du pliage, le tissu étant beaucoup trop rigide en raison justement de la vieillesse du rideau. La barre où repose le rideau de l'enroulement est pliée. S'agissant de la sécurité, il y a un interrupteur qui se trouve sur le moteur à 8 m de hauteur. Il faut donc faire usage d'une échelle lorsque le moteur est en panne. Cela ne semble plus être autorisé au niveau de la sécurité.

Durant ces dernières années, pour la maintenance du rideau, il a fallu faire appel à plusieurs reprises à des entreprises. Le rideau proposé aura une hauteur dans le vide de 7.80 m et une longueur totale de 27.40 m. La sécurité du moteur sera installée à hauteur d'homme et non pas à 8m

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

---

### **Tractanda n° 2.2.4**

#### **620.501.37 Routes - aménagement mobilité douce, centre sportif - quartier Le Pafuet**

---

Cette liaison entre le centre sportif et le quartier Le Pafuet est discutée depuis longtemps déjà. Aujourd'hui, il n'est pas rare de croiser de nombreuses personnes cheminant le long de cette route cantonale à grand trafic, d'autant plus que le quartier du Pafuet s'est considérablement développé.

Le Conseil communal estime qu'un aménagement de mobilité douce entre le centre sportif et le quartier Le Pafuet est nécessaire au développement de mobilité de la commune et à la sécurisation de ce tronçon.

En collaboration avec les instances cantonales un avant-projet a été élaboré : il consiste à la réalisation d'une piste mixte pour piétons et cycles. Un tel projet est en adéquation avec le plan sectoriel-vélo mis en place par le canton.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

---

### **Tractanda n° 2.2.5**

#### **620.501.38 Routes - réfection du chemin de Bonchera, Montévraz**

---

Construit en 1990, ce chemin est actuellement en mauvais état : banquettes détériorées, fissures et affaissements, végétation poussant à travers le bitume.

Le Conseil communal estime qu'il est nécessaire de procéder à une réfection complète de ce tronçon

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

---

### **Tractanda n° 2.2.6**

#### **620.501.39 Routes - inventaires des routes AF**

---

L'étape 2 de rénovation de routes d'amélioration foncière est terminée. La réfection de ces chemins agricoles a bénéficié des subventions fédérales (30%) et cantonales (27%) en vertu des législations fédérale et cantonale sur les améliorations foncières.

La confédération étant favorable à une étape supplémentaire, le Conseil communal propose d'élaborer un inventaire des chemins agricoles susceptibles d'être remis en état. Il s'agit d'analyser les constructions routières concernées, d'en déterminer les tracé et l'état, d'établir l'urgence des mesures d'entretien ou de restauration.

Toutes ces informations récoltées sont précieuses et nécessaires pour l'établissement des priorités des futures mesures de constructions et serviront de base pour un futur projet de subvention.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

---

### **Tractanda n° 2.2.7**

#### **620.501.40      Routes - crédit d'étude pour la réfection de la route de Montécu, Bonnefontaine**

---

La route de Montécu date des années 1970. Elle a beaucoup souffert au fil des ans. Le Conseil communal est d'avis qu'il faut songer à sa réfection.

D'une longueur de 1'270 m, le tronçon est assez complexe dans son tracé.

Aussi, cette future réfection nécessite au préalable des investigations précises afin d'établir au plus juste le montant nécessaire aux travaux et d'éviter par là-même des emprises et des imprévus. Le Conseil communal propose de mandater un bureau qui procédera à toutes les analyses, curage et passage vidéo, sondages divers, état du coffre et du revêtement existant, essais de portance.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

---

### **Tractanda n° 2.2.8**

#### **620.506.10      Edilité - remplacement chargeuse**

---

Actuellement, le chariot de travail, appelé aussi « trax », a été immatriculé en 1994, ce véhicule a donc 26 ans.

Il est utilisé pour les travaux suivants :

- Charger du gravier, de la terre, des copeaux sur un véhicule
- Charger les palox de piquets à neige, les barrières à neige
- Déplacer les palettes de sel, engrais, matériaux divers
- Charger les machines de travail
- Tirer les souches hors des cours d'eau
- Mettre en place les vasques de fleurs au candélabre

- Enlever les tas de neige à certains endroits
- Charger les tas de branches

Ce véhicule nécessite des frais d'entretien au niveau du système de freinage, du système hydraulique (changement des conduites devenues poreuses) ainsi que de fuites d'huile au niveau du moteur.

De plus, la cabine, complètement rouillée, nécessite des travaux de carrosserie.

L'acquisition de cette nouvelle chargeuse, dernière génération, est une machine dont on ne peut plus se passer. Chaque intervention sur un chantier devient encore plus productive. La rentabilité compte aujourd'hui parmi les points les plus importants, c'est une qualité que cette chargeuse sur pneus peut apporter.

Plus la machine est rapide et maniable, plus la performance sur le chantier s'améliore.

La rentabilité de ces chargeuses est atteinte grâce à des solutions techniques sophistiquées, une hauteur de levage optimisée, des forces d'arrachement puissantes, une stabilité accrue, un système de changement rapide et performant des divers équipements.

Le modèle proposé est respectueux de l'environnement, il est équipé d'une technologie moteur conforme aux toutes dernières normes en vigueur en matière d'émission de gaz d'échappement.

Principaux avantages de cette nouvelle chargeuse télescopique :

- Force de levage exceptionnelle
- Environnement de travail agréable et confortable
- Capacité tout-terrain exceptionnel
- Extrêmement maniable et polyvalent
- Visibilité parfaite
- Système de propulsion innovant grâce à une boîte de vitesse hydrostatique continue

Le Conseil communal estime qu'il n'est pas opportun d'investir des frais supplémentaires sur notre actuel véhicule de 26 ans, il souhaite faciliter le travail de l'équipe de l'édilité grâce à l'acquisition d'une nouvelle chargeuse beaucoup plus polyvalente, fonctionnelle, avec un confort élevé au travail ainsi que d'excellents standards de sécurité.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

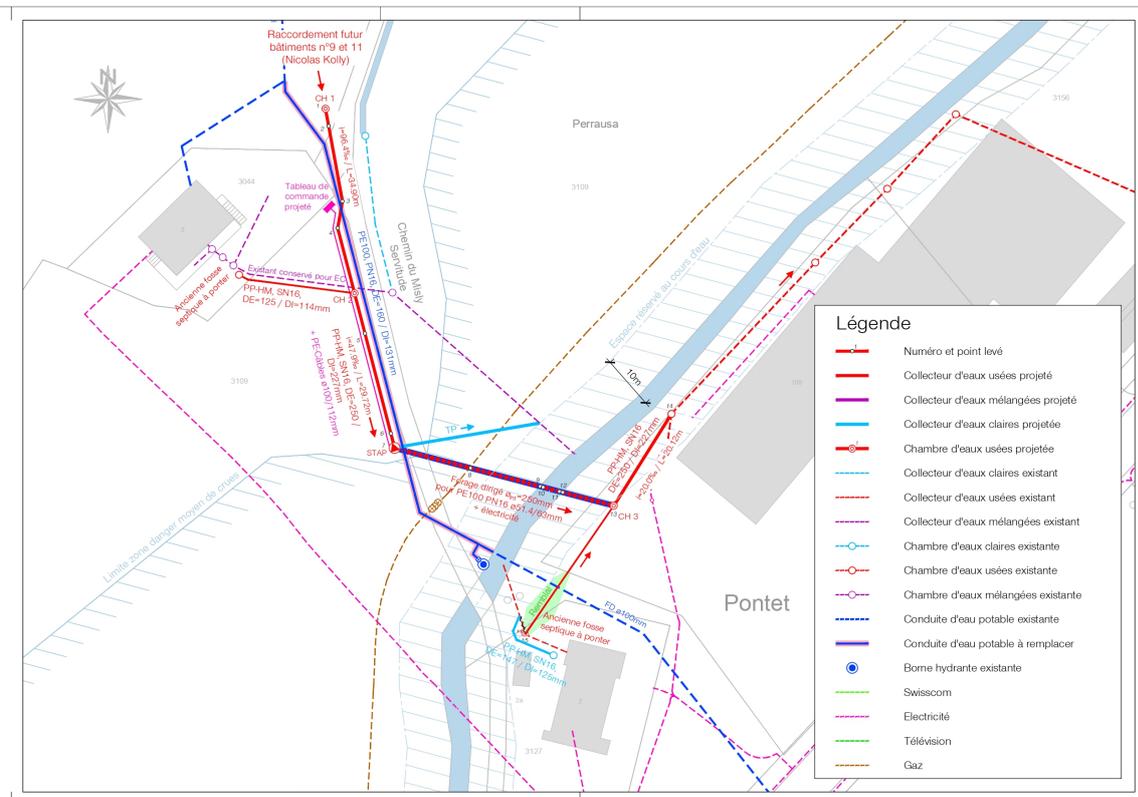
700.501.0 Eau potable - Collecteur eau potable Le Misely

Le collecteur alimentant le secteur d'Essert en eau potable, est sous dimensionné et la problématique de pression est ressentie surtout dans le secteur du quartier Le Brand. Ce quartier est souvent confronté à des diminutions de pression voir même des coupures d'alimentation. De plus la défense incendie est limitée, bien que conforme.

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du secteur Le Misely, dont le crédit a été accepté en décembre 2019, il est apparu opportun au Conseil communal de remplacer, dans le secteur concerné, le collecteur d'eau potable. Ceci afin de limiter les coûts globaux en coordonnant :

- mise en séparatif et remplacement du collecteur d'eau potable existant d'un diamètre 100 mm par un collecteur de 125 mm. Ce collecteur est d'un âge certain et il est vraiment judicieux de profiter de ces travaux pour son remplacement.

On profite aussi d'englober le remplacement de l'hydrant qui aussi vieillit. Ce remplacement de collecteur d'eau potable est en conformité au PIEP communal et donc dans le projet de global et futur de gestion du réseau d'alimentation en eau de notre commune.



Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

---

## Tractanda n° 2.2.10

### **710.501.30      *Epuration - crédit d'étude infrastructures souterraines et mise en séparatif, centre du village de Bondefontaine***

---

En vue du réaménagement de la zone centre village de Bondefontaine (zone 30), le Conseil veut analyser l'infrastructure souterraine dans ce secteur. Il est important de coordonner la partie route et ses aménagements avec la partie moins visible qui est l'épuration.

Cette étude d'un montant de frs. 40'000.- basée sur un rapport du bureau RIBI SA de Fribourg (mandataire communal pour notre PGEE) est une partie obligatoire du projet global et final, afin de déterminer les coûts exacts pour la mise en séparatif et entretien du réseau d'évacuation des eaux (eaux claires et usées)

Le projet final avec les coûts de réalisation, vous sera présenté en même temps que le projet de création d'une zone 30 dans le secteur concerné. Cette étude permettra d'avoir un coût précis et réaliste et nous fera gagner un temps précieux pour la réalisation finale.

Cette étude fait partie intégrante du projet global en vue de la réalisation de celui-ci et servira de base au projet définitif, et est donc indispensable.

#### Descriptif :

Dans le cadre de l'aménagement d'une zone 30 km/h dans le centre de Bondefontaine, des inspections par caméra ont été réalisées par l'entreprise Hubert Etter et Fils SA en octobre 2020, afin de déterminer l'état des canalisations sous le secteur concerné. Après avoir pris connaissance du rapport, nous vous transmettons le montant estimatif des études du bureau RIBI soit Fr. 40'000.-.

#### Synthèse du bureau RIBI :

Après analyses des documents en notre possession, les études proposées sont les suivantes :

Dans le secteur 1, le collecteur unitaire existant est en mauvais état. L'étude portera sur sa mise en séparatif par la création de deux collecteurs. Nous proposons dans ce cadre de réaliser le contrôle de l'état du séparatif de 10 bâtiments.

Dans le secteur 2, les collecteurs existants sont en mauvais état. Le collecteur EC est pratiquement fissuré sur toute la longueur et les assemblages sont déboîtés. Le chemisage sera compliqué et il est préférable de le remplacer. Le collecteur EU en PVC (chambre 395 à 408) est ovale et un joint est sorti. Sur le solde du tracé, le collecteur est en béton. Il serait

